

INSTITUTION SACRE-COEUR

Ecole primaire privée

1 Place de Crête
74 200 THONON-LES-BAINS

Tél : 04 50 26 45 83

E-mail : ecole@scthonon.fr

Site internet : www.scthonon.fr

**ATTENTION : Des documents vous
seront également envoyés par mail**



Rentrée 2022

RENTREE 2022 : Vendredi 2 septembre 2022

(voir horaires du jour de la rentrée dans ce document)

Attention : rentrée échelonnée en maternelle

HORAIRES : LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

Élémentaire : 8h30 – 11h45* et 13h30 – 16h30*

Maternelle : 8h40 * – 11h40* et 13 h 25 – 16 h 25

* sous réserve de modifications imposées par la situation sanitaire

Madame, Monsieur,

Vous avez inscrit ou réinscrit votre (vos) enfant(s) à l'école Sacré-Cœur pour l'année scolaire 2022-2023 ; nous vous remercions de votre confiance.

Vous trouverez dans ce dossier tous les documents que vous devrez compléter et nous retourner entre le 25 août et le 2 septembre. Un mail vous sera également adressé à partir de mi-juillet avec tous les documents et informations nécessaires pour la rentrée.

Documents à retourner au secrétariat primaire à partir du 25 août.

- 1/ Fiche comptable (accompagnée de l'avis d'imposition 2022) **et du règlement de septembre**
- 2/ Autorisation de prélèvement (si vous avez opté pour ce mode de règlement)
- 3/ Contrat de scolarisation (à nous retourner signé)
- 4/ Feuille de don (facultatif)

Documents envoyés par mail et à conserver

- 5/ Liste(s) de fournitures
- 6/ Fonctionnement de la rentrée (pour les enfants scolarisés en maternelle)
- 7/ Convention financière
- 8/ Contrat de scolarisation (exemplaire à conserver)
- 9/ Tarifs 2022-2023
- 10/ Assurance scolaire
- 11/ Calendrier scolaire
- 12/ Circulaire de l'APEL
- 13/ Information RGPD
- 14/ Constitution des classes et accès à l'établissement (horaires d'ouverture des portails)

Si vous n'avez pas reçu de mail de notre part après le 18 juillet :

- Vérifier votre courrier indésirable
- Informer Mme Flament (secrétariat primaire) à partir du 25 août, pour vérification de votre adresse électronique
- Vous pouvez retrouver tous ces documents sur notre site internet www.scthonon.fr, rubrique école, puis *Documents administratifs*

Par ailleurs, nous vous informons que l'établissement sera fermé du **13 juillet au 24 août 2022 inclus**.

Bon été à tous.

INFORMATIONS IMPORTANTES

* HORAIRES DE RENTREE

Attention ! Le jour de la rentrée, des horaires spécifiques sont prévus :

Jour de rentrée :

Classes	Horaires d'arrivée
Maternelle (Petites, moyennes et grandes Section), selon le calendrier reçu par mail.	8h30 à 8h45

Classe	Horaire
CM1 et CM2	8h30
CE1 et CE2	8h45
CP	9h00 (prévoir un stylo pour l'adulte accompagnateur)

A partir du 5 septembre :

Classes	Matinée		Après-midi	
	Arrivée	Sortie	Arrivée	Sortie
Maternelle	8h30 à 8h40	11h30	13h20 à 13h35	16h25

Classes	Matinée	Après-midi
CP, CE1, CE2, CM1 et CM2	8h30 à 11h45	13h30 à 16h30

* SURVEILLANCE / ÉTUDE DU SOIR – GARDERIE

Le 1^{er} jour d'école, il n'y a pas de garderie le matin. Les autres services (restauration et garderie/étude du soir fonctionnent dès le jour de la rentrée ;

Matin : Payante de 7h30 à 8h et gratuite de 8h à 8h30.

L'accueil des élèves de l'élémentaire est organisé à partir de **7h30** sur la cour principale (avant cet horaire, les enfants ne sont pas autorisés à être présents dans l'enceinte de l'établissement). En cas de froid ou de pluie, l'accueil se fait en salle 101 (salle de l'étude du soir) entre 7h30 et 8h.

Pour les maternelles, l'accueil du matin commence également à **7h30** dans l'espace périscolaire dont l'entrée est située dans le nouveau bâtiment. **Attention : L'accès à la garderie de maternelle n'est pas possible entre 8h20 et 8h30.**

Pour la sécurité de vos enfants, la porte **est fermée à clef à 8h30 au primaire et à 8h50 en maternelle**. Bien arriver à l'heure pour ne pas gêner le travail dans la classe.

Midi :

La surveillance est assurée jusqu'à 12h10 sur la cour principale pour les élèves externes de l'élémentaire, et en maternelle pour les élèves externes de la maternelle. Cette surveillance gratuite est réservée aux élèves qui ont des frères et/ou sœurs au collège ou pour les élèves dont les parents travaillent jusqu'à midi.

Après-midi :

L'étude surveillée pour les enfants de l'élémentaire et la garderie pour les maternelles sont proposées jusqu'à 18h30.

Attention : Après 18h00, tous les enfants (élémentaire et maternelle) seront regroupés en élémentaire (salle 101).

Pour les élèves qui restent occasionnellement à l'étude ou à la garderie (matin ou soir), l'inscription se fait au moyen d'un **ticket à remettre le matin même** à l'ASEM pour la maternelle. En élémentaire, le ticket d'étude est donné directement le soir au surveillant.

Les tickets sont à acheter **à l'avance** auprès de l'accueil ou du secrétariat.

Nous vous rappelons que les garderies et l'étude sont réservées aux enfants dont les parents ne peuvent pas être à l'école à aux horaires d'entrée ou de sortie de classe, ou occasionnellement en cas de problème.

Une journée de classe est suffisamment longue et il est préférable de reprendre l'enfant le plus tôt possible.

Remarque pour l'élémentaire:

Un élève qui quitte l'étude seul doit avoir obligatoirement une autorisation écrite de ses parents. Il en est de même pour un élève inscrit au mois qui ne reste pas exceptionnellement à l'étude un soir.

*** CANTINE :**

Les élèves demi-pensionnaires sont inscrits automatiquement à la cantine et ne peuvent quitter l'école sur le temps du midi (ou les jours définis en début d'année pour les DP 2 ou DP3).

Nous ne laisserons en aucun cas un élève demi-pensionnaire manger à l'extérieur, sauf s'il présente une **autorisation de sortie écrite**.

Si votre enfant reste occasionnellement à la cantine, vous lui remettez **un ticket** (ou à la maîtresse pour les maternelles) le matin même. Les tickets sont à acheter à l'accueil.

*** GOÛTER :**

Les goûters sont interdits sur le temps scolaire.

Pour les enfants restants à la garderie du soir : un goûter pourra être apporté de la maison.

L'école ne fournit pas le goûter. Sont toutefois interdits : les chips, les barres chocolatées, les friandises et les boissons gazeuses ou sucrées.

IMPORTANT :

◆ Pour la sécurité de tous, il est formellement interdit de rentrer dans l'enceinte de l'établissement en voiture ou en « deux roues » et d'y fumer.

Les animaux sont également interdits.

◆ En cas de maladie ou de fièvre, **aucun médicament ne peut être donné à l'école (même avec une ordonnance)**. Aucun médicament ne doit être laissé aux enfants présents à l'école.

Les enfants doivent être gardés à domicile tant qu'un traitement s'impose.

Merci de votre compréhension.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant l'école Sacré-Cœur (projet éducatif, règlement intérieur, demandes d'autorisation, restauration, actualité, ...) en allant consulter notre site internet: www.scthonon.fr